On doit s'inspirer de 1789 et de 1790. Le moment n'est pas venu, mais on peut opérer une réforme consistant dans la réduction du personnel des tribunaux et dans la suppression de certains autres. (Applaudissements à gauche.)

M. Godelle reproche à M. Cazot d'être rentré dans la discussion générale.

Il poursuit en disant qu'une inamovibilité suspendue est une inamovibilité à supprimer.

Il conclut que le projet suspend une nouvelle Commune sur la tête des magistrats.

L'article 1er est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier

Paris, le 16 novembre 1880.

Machiavel faisait, hier, sa rentrée, au Sénat. Elle n'a pas été sans intérêt. Seulement, le maître s'était donné de tels favoris, qu'on a failli ne pas le reconnaître. Tout avait été préparé de longue main. M. Gambetta avait dicté, le gouvernement avait copié; l'italien avait été francisé. Il n'y avait plus qu'à mettre en œuvre les grands moyens de domination enseignés dans *le Prince* : « diviser pour régner. » M. Jules Ferry s'est jeté à plein corps dans sa tâche. Le début de son discours n'a été qu'une simple entrée en matière. Il a rusé, équivoqué sur les dissidences intérieures et extérieures, qui ont provoqué la retraite de M. de Freycinet, ainsi que sur les précédents historiques qu'on pouvait rattacher à l'expulsion des congréganistes. Mais ce n'était point la question qu'il voulait traiter. Il lui fallait essayer d'établir que le mouvement en faveur des religieux persécutés, n'était point dû à l'explosion des consciences catholiques, mais à des manœuvres de partis. Il s'agissait surtout de séparer le clergé séculier du clergé régulier, à l'aide d'audacieux sophismes. C'est là qu'il faut aller chercher le véritable but du président du Conseil, sa pensée maîtresse. Or, voici comment M. Jules Ferry a faussé la vérité pour appuyer sa manœuvre :

Lorsque la nation, s'est écrié avec componction le ministre, a fait de si grands efforts pour constituer un clergé sur lequel l'Etat puisse avoir une légitime action, il ne faut pas que ce clergé se trouve tout à coup submergé, noyé, par l'invasion d'un clergé régulier innombrable, et que l'on voie passer l'autorité, la richesse, la direction des consciences des mains du clergé séculier, du clergé d'Etat, lié avec l'Etat par un contrat, aux mains d'un clergé irresponsable et généralement étranger.

Puis, plus loin, M. Ferry ajoute :

Je dois rappeler avec une grande satisfaction — à laquelle, je l'espère, tout le monde ici se joindra, — que, dans les agitations des jours derniers, désormais terminées, on a fort heureusement constaté, à Paris, l'absence complète de tous les membres du clergé séculier, et que le vénérable archevêque qui préside au diocèse de Paris, n'a jamais approuvé ces manœuvres politiques déguisées sous le manteau de la religion.

Oui, voilà le thème que le président du conseil a prétendu développer, afin d'opérer une séparation entre les divers membres de l'Eglise catholique. Pour cela faire, il n'a pas craint de nier la vérité même. Ainsi, d'après son étrange argumentation, ce sont les monarchistes laïques seuls qui ont organisé les troubles de la rue et la résistance des communautés; ce sont les congréganistes seuls que les ministres opportunistes ont songé à disperser, au grand profit du clergé séculier ; ce dernier, enfin, n'a qu'à se féliciter de ce qui a eu lieu et l'a si bien compris, ajoute le président du Conseil, qu'il s'est tenu à l'écart, qu'il a laissé tout faire.

Ainsi voilà que tout ce que le monde savait est nié. Le Pape, qui a condamné les ennemis des congrégations non autorisées, tous les évêques français qui ont protesté, tous les simples prêtres qui ont exprimé leurs douleurs en chaire, tout cela est tenu pour non avenu par M. Ferry. Convenez que la prétention n'est plus de l'habileté, mais une véritable supercherie. Aussi personne n'est-il trompé, et le pays entier, après les droites du Sénat, fera justice de tels moyens oratoires.

Ai-je besoin de vous dire que les journaux qui ont déjà pu juger le discours de M. Ferry, ont compris l'unité du thème ? Les feuilles opportunistes laissent de côté le fond du débat, pour appuyer sur l'incident Freycinet, lequel n'est désormais qu'un fait secondaire. A cet égard, les hommes avisés ne s'y trompent pas, et les organes de la presse réellement conservatrice, ne doivent pas se laisser entraîner sur cette fausse piste. L'essentiel, aujourd'hui, est de ne pas laisser dire impunément au pouvoir qu'il n'est pas l'ennemi du clergé tout entier, séculier ou régulier, et que la religion n'est point menacée, qu'il entend protéger les curés des paroisses contre les envahissements des congrégations ; car cela n'est que mensonge et pure duperie. Le conflit est religieux par dessus tout. Les hommes politiques et les légistes y ont été fatalement mêlés, mais ils n'ont figuré qu'au second plan. La lutte est bien réellement établie entre le gouvernement libre-penseur et tous les hommes de croyance et de foi, c'est-à-dire avec l'Eglise universelle. C'est ce qu'on nie et c'est ce qu'il faut redire.

La magistrature que l'on croyait mâter, à l'aide de la loi qui se discute en ce moment à la Chambre des députés, tient tête aux ennemis de l'Eglise et du bon droit, avec une fermeté qui encourage tous les honnêtes gens à bien faire. Les dépêches signalent deux jugements nouveaux qui vont exaspérer le monde du radicalisme. Le premier président de la cour de Riom, dans l'affaire intentée par les Jésuites de Vals (Haute-Loire) a rendu une ordonnance sans réplique. « Attendu, dit-elle, que la juridiction criminelle est essentiellement compétente pour informer sur les attentats à la liberté individuelle, alors même qu'il serait allégué que les atteintes portées à la liberté individuelle auraient été la conséquence de mesures ayant un caractère administratif et même gouvernemental, puisque l'abus de pouvoir, s'il venait à être constaté serait néanmoins injustifié, se déclare compétent. »

Quant au président du tribunal de Valence, il vient, dans une circonstance de référé qui a été rendue ce matin, sur une plainte des Rédemptoristes contre le préfet de la Drôme, en vertu de laquelle il s'est déclaré compétent « même pour statuer sur l'apposition des scellés aux portes de la chapelle. » Le défi porté aux magistrats est donc résolument accepté. A l'opinion publique de faire le reste.

La Bourse a abordé sa liquidation de quinzaine, dans des conditions assez bonnes. On craignait des difficultés ; les choses se sont assez bien passées. Notre 5 0/0, après avoir ouvert 1 110.05, s'est relevé à 119.20. Le 30/0 a fait 85.55 après 85.40 et l'amortissable 87.25 après 87.15, Nos établissements de crédit sont lourds. Le 5 0/0 italien a repris de 87.10 à 87.30. Le 3 0/0 finit à 85.32 (hausse 7 cent.); l'amortissable à 87.30 (hausse 10 cent.); le 5 0/0 à 119.12 (hausse 2 cent.)

Le bureau de la Chambre des députés s'est réuni avant la séance publique, pour régler certains détails d'organisation concernant l'*Officiel*. Désormais le compte-rendu sténographique sera composé au Palais-Bourbon, comme le compte-rendu analytique. Les formes seront transportées ensuite à l'imprimerie Nationale, où aura lieu le tirage. On avait cru à une délibération plus importante, concernant le réglement de la Chambre. Mais M. Gambetta s'est bien gardé d'aborder ce terrain.

Le ministère a remanié encore une fois son mouvement préfectoral ; c'est pour cela que l'*Officiel* a gardé aujourd'hui encore, le silence. MM. Regnault et Cohn restent à Orléans et à Blois. Il a fallu, dès lors, changer la place de tous les pions déjà disposés sur le casier. Ça été un exercice de haute voltige. MM. Pradelle et Aubertin restent plus que jamais révoqués; mais, en revanche, le Jura aura le bonheur de posséder M. Berniquet. Ce nom me plait; il fait image. C'est M. Renaud, préfet actuel de la Loire, qui passera définitivement dans la Seine-Inférieure en remplacement de M. Limbourg.

La commission chargée de préparer l'exécution du général de Cissey, en préparant l'adoption de la proposition Laissant, a nommé aujourd'hui M. Peulevey son président et M. Guillot, secrétaire, puis elle a discuté la question de savoir si l'instruction judiciaire et l'enquête parlementaire peuvent être menées de front. On croit que M. Lefaure sera nommé secrétaire de la commission. Cela est logique, puisque ce député s'est montré implacable entre tous, contre le général. L'enquête parlementaire sera certainement proposée.

D'aussi bonnes intentions ne sauraient rester isolées. J'apprends que M. Ballue, député ultra radical de Lyon, a écrit au ministre de la guerre pour lui signaler l'émotion qu'il prétend s'être produite dans le commandement militaire de Lyon, à la suite de la nomination du général de Miribel, qui fut chef d'état-major du ministère de la guerre, au 16 mai, et qui, en cette qualité, « dût transmettre les mesures tendant à faire un nouveau coup d'Etat. Ce « dût » vaut tout un poème, comment ne pas être condamné, après cette preuve-là ?

La foule des curieux, au Sénat, est plus considérable encore, aujourd'hui, qu'hier. M. Chesnelong a prononcé un excellent discours, dont l'effet n'a pas été détruit par la réponse du général Billot, au contraire.

INFORMATIONS

On dit, dans les sphères gouvernementales, que le général Farre se montre particulièrement satisfait de l'interpellation que va lui adresser le député Laisant, sur la récente nomination d'un officier-général de l'armée de Lyon, parcequ'il y trouvera l'occasion de démontrer combien sont fausses et souvent blâmables les attaques habituelles du député de la Loire-Inférieure contre le haut personnel de l'armée.

Le *National* donne les renseignements suivants :

M. Crévy et M. Gambetta sont d'accord pour que les élections générales n'aient pas lieu avant septembre 1881 ;

M. Gambetta remplacera dans quelques mois M. Ferry par un chef de cabinet absolument d'accord avec lui ;

M. Gambetta a prié M. Lavieille de ne pas donner suite à son projet d'attaque contre l'amiral Cloué.

Depuis hier M. Desprez fait ses préparatifs de départ pour aller reprendre son poste d'ambassadeur au Vatican, le Pape ayant manifesté le désir de le voir revenir près de lui.

On nous écrit de Paris, 16 nov. 9 h. 55 s.

« Je tiens de source certaine que le président de la Chambre a eu un entretien avec M. Lavieille au sujet de l'interpellation annoncée contre l'amiral Cloué, ministre de la marine : Je vous en prie, lui a-t-il dit, retirez cette interpellation dont la conséquence serait funeste au ministère. Frappé sur un point, le ministère qui a si grand besoin de consolidation disparaîtrait avec le morceau. Néanmoins M. Lavieille ne paraît pas convaincu et il est probable qu'il n'abandonnera pas son interpellation. »

Bulletin Economique

La production du coton

Washington, 15 novembre

Le rapport du ministère de l'agriculture pour le mois d'octobre contient des renseignements plus favorables que ceux de septembre pour les districts cotonniers des deux Carolines de Géorgie et de Floride, où selon toute apparence la production sera en augmentation de 7 à 15 pour cent ; mais dans l'Alabama et dans tous les états situés dans le bassin du Mississipi, la récolte a souffert de la trop grande abondance des pluies. Il y aura là une diminution relativement à 1879. Dans le Texas on prévoit une augmentation de 18 à 20 pour cent.

Quant au froment les rapports parvenus jusqu'au 1er novembre indiquent pour tous les Etats-Unis, une augmentation de 31,000,000 de boisseaux sur la récolte de 1879. Les renseignements sur la récolte d'avoine indiquent une petite diminution.

Opinion des Anglais sur les traités de commerce de 1860

On lit dans la *Cité* :

« M. Henry Mitchel, président de la Chambre de commerce de Bradford, qui, dans une des dernières réunions, avait parlé longuement sur le déclin des industries dans cette ville, vient, au sujet des tarifs français, de mettre la résolution suivante à l'ordre du jour de la prochaine séance :

« Vu le merveilleux progrès qui a été fait par l'industrie laitière en France depuis l'adoption du traité de commerce de 1860, et, attendu que les Français sont maintenant à même de nous faire avantageusement la concurrence non seulement sur les marchés neutres, mais même chez nous, cette Chambre appelle d'urgence l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la nécessité d'obtenir une réduction sur les droits de douane dont nos tissus de laine sont chargés à leur entrée en France et elle espère qu'aucun changement ne sera accepté sauf dans le sens du libre-échange. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici comment se sont repartis les votes des sénateurs du Nord, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Ferry :

Ont voté pour : MM. Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Merlin, Testelin.

Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Massiet du Biest, Pajot, Thery, Wallon.

Absent par congé : M. le comte Roger.

Les funérailles de M. Bonduelle-Dalle, ancien conseiller d'arrondissement, ont eu lieu hier matin, à Bousbecque, comme nous l'avons déjà dit.

Une foule extraordinaire, au moins 5,000 personnes, composait le convoi, dans lequel nous avons remarqué toutes les notabilités locales et voisines : M. Jean Dalle, maire de Bousbecque ; MM. Charles Jonglez et Desurmont-Desurmont, conseillers généraux ; M. Leblanc, principal du collège de Tourcoing ; M. Lefebvre, ancien maire de Linselles ; M. Desire Leurent, président du tribunal de commerce de Tourcoing.

Les pompiers, ayant à leur tête la *Musique Municipale*, faisaient escorte. Le cercueil était porté et les cordons du poêle tenus par douze membres de la société d'arbalète de *Saint-Georges*, dont l'honorable défunt faisait partie depuis son extrême jeunesse.

Au cimetière, M. Louis Delannoy, conseiller municipal et M. Charles D'Halluin, conseiller d'arrondissement, ont prononcé au nom de chacun des corps qu'ils représentent et dont M. Bonduelle-Dalle était membre, un discours dont nous reproduirons le texte dans notre numéro de demain.

CLASSES DE 1866, 1871 ET 1877. — Les hommes des catégories désignées ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 21 novembre prochain jusqu'au dimanche 5 décembre suivant :

1° Les hommes de la classe de 1866 qui passent dans la réserve de l'armée territoriale le 31 décembre 1880 ;

2° Les réservistes de la classe de 1871 qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 1er juillet 1881 ;

3° Les hommes de la classe de 1875 qui appartiennent à la disponibilité (2e portion) à la catégorie de ceux dits à la disposition (dispensés « article 17 de la loi », soutiens de famille « article 22 »), les hommes classés dans les services auxiliaires.

Les hommes de la classes de 1875 qui, ayant servi dans l'armée active, ont été renvoyés par anticipation dans leurs foyers n'ont pas à déposer leur livret, lequel a été complété au corps et au recrutement.

En conséquence, les livrets des hommes désignés ci-dessus seront pris à la Mairie par la Gendarmerie et adressés par elle au bureau de Recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route ; ils seront renvoyés à la Gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Par arrêté de M. le ministre des finances, sont nommés :

1° Receveur de l'enregistrement à Recey-sur-Ource. Côte-d'or : M. Bardeaux, surnuméraire à Douai;

2° Receveur du timbre extraordinaire à Lille, M. Clément du Mez, receveur à Saint-Germain, Seine-et-Oise;

3° Receveur de l'enregistrement à Paris, M. Sibut, receveur à Maubeuge;

4° Receveur de l'enregistrement à Maubeuge, M. Hermary, receveur à Aire, Pas-de-Calais.

5° Receveur de l'enregistrement à Hondschoote, M. Vieux-Vincent, receveur à Domène, Isère.

En raison du nombre des avocats inscrits au tableau, lequel atteint actuellement cinquante, le Barreau de Lille a procédé mardi à des élections complémentaires destinées à porter de sept à neuf le nombre des membres composant le Conseil de l'Ordre pour l'années 1880-1881.

Les deux nouveaux élus sont MM. Vanlaer et Reuflet.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire intentée au *Petit Nord* par le P. Pillon.

M. Gustave Simon, directeur politique du *Petit Nord*, a été condamné à 200 fr. d'amende et aux frais du procès.

Il est condamné, en outre, à payer au P. Pillon la somme de 500 fr. à titre de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans les cinq journaux de Lille.

L'harmonie *La Concordia* se fera entendre, en l'honneur de Sainte-Cécile, le dimanche 21 novembre, à onze heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth.

On nous demande d'informer nos lecteurs qu'une petite modification a été introduite dans le programme arrêté pour la célébration de la fête de Sainte-Cécile à Wattrelos.

C'est le dimanche 21, à la grand'messe, et non à la messe de 11 h. 1/2, comme on nous l'avait d'abord fait dire, que la société philharmonique exécutera plusieurs morceaux choisis de son répertoire.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Nous croyons devoir compléter la réponse que la *Gazette* a donnée à la lettre de M. François Dervaux, à propos de l'émeute. Plusieurs de nos honorables concitoyens envisageant la question selon un tout autre ordre d'idées, nous envoient les observations suivantes :

« En insérant dans votre numéro du dimanche 14 courant, la lettre de M. François Dervaux, vous avez péremptoirement réfuté son assertion consistant à attribuer aux Pères et à leurs amis, l'émeute dont ils ont été les victimes ; c'était absurde, *is fecit cui prodest*.

» Il y avait évidemment là un coup monté ; la preuve en est dans la présence à Tourcoing, dès le matin, de ce ramassis d'individus étrangers à la ville, racolés dans toutes les localités voisines et que l'on avait déjà en partie rencontrés, sous la direction de M. Dervaux, lors de l'enterrement civil qui a naguère attristé nos populations.

» Si nous n'assistions pas à l'effondrement de l'autorité, au relâchement de tous les devoirs, si la police ne se réduisait pas à l'inertie et à l'impuissance quand il s'agit de malfaiteurs de cette catégorie, nous saurions bientôt,— d'aucuns le soupçonnent,— qui a organisé et soudoyé la manifestation du lundi 8 novembre, à qui les vauriens qui y ont été enrôlés ont réclamé leur salaire, la récompense des coups qu'ils ont portés ou une indemnité pour ceux qu'ils ont reçus.

« *Le public a besoin d'être éclairé*, dit M. Dervaux ; soit, et pour nous servir de l'une de ses expressions, nous dirons *carrément* qu'il faut à tous, la lumière dans l'intérêt de la morale et de la pudeur publiques.

» La lettre du 12 courant, si elle n'est pas impudente, est du moins bien maladroite.

» Elle contient un aveu précieux, « *habemus confitentem reum* », et en lisant entre les lignes n'y trouve-t-on pas la révélation de la cause vraie, efficiente de l'expulsion des Pères.

» M. le Préfet avait l'intention d'épargner ces religieux, il les connaissait, il les avait signalés à son ministre comme des missionnaires diocésains [illegible] du clergé paroissial, et il a persisté dans cette résolution jusqu'au lundi dans la soirée, nous voulons bien l'admettre.

Comment en un vil plomb l'or pur s'est-il changé

» M. Dervaux nous apprend qu'il a *été le lundi soir à 4 heures prévenir M. le Préfet de la situation de notre ville*.

» Il ne reproduit qu'un court fragment de son entretien avec ce haut fonctionnaire et nous en retenons cette déclaration « *que depuis plusieurs jours les Pères étaient avertis qu'ils n'étaient pas menacés d'une expulsion immédiate, qu'aucune décision n'avait été prise, etc., etc.* »

» A son retour de Lille, M. Dervaux n'a-t-il pas fait part des dispositions préfectorales à ses amis et coréligionnaires politiques réunis dans les cabarets de la rue du Tilleul, des émeutiers désappointés et surexcités par la boisson ne se seraient-ils pas écriés que, si l'administration différait l'expulsion ils y procéderaient eux-mêmes et sur le champ.

» C'est à ce moment, assure-t-on, que l'effervesence aurait redoublé d'intensité.

» Sous quelles couleurs M. Dervaux avait-il dépeint l'état des esprits ; avait-il recherché et reproduit sainement les éléments de l'agitation, laquelle, déclarait-il plus tard, *allait trop loin* ; au lieu de respecter les dispositions bienveillantes du Préfet et l'y maintenir, ne lui aurait-il pas, au contraire, rappelé les instructions ministérielles qui fixaient pour dernier délai à la dissémination des congrégations, la veille de la réunion des Chambres?

» Dans cet ordre d'idées n'est on pas autorisé à penser que le Préfet a sacrifié les Pères à une émeute, et qu'il ne se serait retracté qu'en cédant à une déplorable pression et à la crainte aussi d'être personnellement dénoncé à son chef hierarchique !

» Nos suppositions ne sont certes pas téméraires ; chacun ne sait-il pas qu'il existe à Tourcoing un personnage qui s'arroge, avec une suprême outrecuidance, *per fas et nefas*, le droit de contrôler, de censurer tous les actes de l'administration municipale et dans le présent et dans le passé, qui ne lui épargne ni tracasseries ni dénonciations ; les cartons de la Préfecture sont là pour l'attester.

» Quoiqu'il en soit et pour l'édification du public, nous demanderons à M. Dervaux, ce qu'il est, ce qu'il veut être.

» Qu'il nous dise donc qu'elle est la nature des liens qui l'attachent à l'administration préfectorale et justifient ses visites incessantes dans les bureaux.

» Quelle mission avouable en aurait-il reçue ?

» Quelle tâche honnête a-t-il entreprise envers elle, lui simple conseiller municipal, nommé au deuxième tour, et le dernier inscrit sur la liste des élus ?

» La démarche dont il se targue est, qu'il le sache, irrégulière, anarchique, indigne d'un citoyen qui aurait le sentiment du droit et des convenances.

» Oublie-t-il qu'il y a, à Tourcoing, une municipalité, une police et une gendarmerie à qui incombent le soin et le devoir de veiller à la sécurité de la cité et qui, sous leur responsabilité, relèvent, quant à ce, de chefs qu'ils ont la charge d'informer de tous les faits qui portent atteinte à l'ordre.

» En se substituant à ces fonctionnaires n'était-ce pas les signaler comme pouvant forfaire à leurs devoirs; s'il ne l'a pas compris, nous le plaignons.

» Serait-ce avec de pareils agissements qu'il aspirerait à administrer un jour notre ville ?

» Nous lui dirions alors, *carrément* encore dût-il, c'est son mot, *lui en cuire* : arrière les révolutionnaires radicaux ! arrière les jacobins ! vous avez froissé ici tous les sentiments délicats, vous avez blessé toutes les consciences, renoncez-y ! »

On a enterré, hier matin, M. Alphonse Raux, épicier, rue Saint-Georges, mort subitement, frappé d'apoplexie foudroyante. Le défunt remplissait depuis longtemps les fonctions de secrétaire au cercle des *Carabiniers du Bon Fraisier*, de sorte qu'un grand nombre de sociétaires s'étaient fait devoir d'assister aux funérailles de leur camarade. Or, il paraît que ces messieurs portaient à la boutonnière un petit bouquet de fleurs, qu'un grand nombre de personnes ont pris pour l'insigne des libres-penseurs.

La famille de M. Raux nous prie de constater que le défunt n'a jamais appartenu à aucune société maçonnique.

Un jeune enfant, Jean Hespel, âgé de cinq ans et cinq mois et dont les parents demeurent rue Desair, est entré, samedi soir, en courant, chez sa grand'-mère. Le pauvre petit, en voulant échapper à plusieurs autres enfants qui le poursuivaient en jouant, est entré précipitamment dans la cuisine et est tombé dans un chaudron rempli d'eau bouillante.

Jean Hespel eut le ventre, les bras et les jambes si profondément brûlés qu'il est mort hier, après trois jours d'horribles souffrances.

On a relevé hier, ivre-mort dans la rue Daubenton, un habitant de Wattrelos, Emile G...., sur lequel on a retrouvé une somme importante d'argent. Interrogé sur la provenance de cette somme, D... a répondu qu'elle était le produit de la vente d'un cheval lui appartenant. Ses dires seront contrôles. En attendant, il a été conduit au dépôt de sûreté.

Expulsé de France au mois de juin dernier, Hippolyte Vanmansart, cordonnier, âgé de 24 ans, est revenu, il y a quelque temps, à Roubaix, où il a rencontré un camarade qui a consenti à lui donner asile. Cet ami se repent aujourd'hui de la trop grande facilité avec laquelle il a recueilli Vanmansart dont les antécédents sont loin d'être bons. Celui-ci a, en effet, dévalisé son hôte, lundi dernier, et lui a enlevé, entr'autres objets, un pardessus en drap noir et une montre en argent.

Dénoncé, hier, à la police, Vanmansart a été découvert ce matin et arrêté par les agents Marais et Bayart.

Depuis un certain temps, dit le *Propagateur*, une bande de mauvais sujets braille à tue-tête des chants obscènes et irréligieux, la nuit, entre minuit et deux heures, de façon à troubler le repos public du faubourg Saint-Maurice.

Dans la nuit du 14 au 15, une bande de cette espèce braillait ces mêmes chants dans la rue de la Louvière, et l'on soupçonne que c'est elle qui, dans cette nuit, a arraché de leurs tenons solidement fixés dans le mur de soubassement et celui des pilastres, cassé, renversé sur le sol de la route la grille en fer faisant clôture de la petite maison de campagne habitée par M. l'abbé Monchy, vieillard infirme, paralysé. On a aussi brisé la haie de clôture du jardin du côté de la rue des Vicaires, sur une longueur de plus de dix mètres, et les débris ont été jetés dans le fossé du chemin.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« Les journaux républicains ont fait beaucoup de tapage au sujet de deux cannes à épée et d'un revolver (non chargé) que portaient des amis des Dominicains et des Rédemptoristes le jour des expulsions.

Ces journaux, qui bravent à la fois la vérité et le ridicule, parlaient de tentative d'assassinat pour quelques piqûres ou quelques horions, et ils demandaient des enquêtes.

Les prétendus coupables pourront être découverts, mais punis, jamais, car il sera établi par de nombreux et irrécusables témoignages que la canaille s'acharnait contre d'inoffensifs et honorables citoyens, lorsque ceux pour lesquels les journaux républicains demandent des condamnations sont venus les dégager.

On voudrait bien poursuivre pour port d'armes prohibées, mais en somme n'est-il pas prudent de prendre des précautions quand on sait qu'en voulant protéger les honnêtes gens on sera entouré d'un ramassis d'individus frappés à différents titres par la justice, et disposés à ne reculer devant rien.

Dimanche, vers six heures du soir, M. le commissaire du sixième arrondissement, fut prévenu par plusieurs habitants de la Nouvelle-Aventure que, dans l'après-midi, les voisins n'avaient cessé d'entendre des cris d'enfant, provenant d'un appartement du numéro 9, occupé par la femme Kœls; depuis quelques heures, ajoutait-on, les cris avaient cessé.

M. Simon pressentant un malheur, envoya aussitôt un agent à la chambre indiquée; personne n'ayant répondu à son appel, l'agent n'hésita pas à enfoncer la porte et trouva dans un berceau en désordre, un enfant de quatre mois qui paraissait inanimé — Un médecin, mandé en toute hâte, déclara que le pauvre petit être se mourrait d'inanition. — Grâce à des soins immédiats, l'enfant put être rappelé à la vie.

La femme Mélanie Kœls, née Vandenneste âgée de 60 ans, a été mise en état d'arrestation vers 10 heures du soir, au moment où elle rentrait chez elle.

Elle a avoué que, s'étant absentée toute la journée, elle avait laissé seul, en l'enfermant dans l'appartement, cet enfant confié à sa garde.

Et l'on s'étonne parfois de l'excessive mortalité des enfants nouveaux-nés.

Un grand concert sera donné jeudi prochain 18 novembre au théâtre de Roubaix par Mme Marie Sasse, de l'Opéra, avec le concours de Mlle Thérèse Tua (âgée de 13 ans), violoniste, premier prix du Conservatoire de Paris, de MM. Solve, Auguste Bonvoust, Guillot, premier prix du Conservatoire.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE. — 1° Le *Bal Masqué*, grand air, (Verdi), M. Solve. — *Ave Maria*, solo pour cor (Schuhert) M. A. Bonvoust. — 3° Berceuse de l'*Africaine* (Meyerbeer) création de Madame Marie Sasse. — 4° *Une Noce à Criquetot* scène comique (Tréfeu-Villebichot) M. Guillot. — 5° Balla et Polonaise (Vieuxtemps) Mlle Thérèse Tua. — 6° Romance *Joconde* (Nicolo) 7° *Galathée*, couplet de *la Coupe* (V. Massé) Mme Marie Sasse. — 8° *Madame de Glisenville*, chansonnette (Lhuillier) M. Guillot.

DEUXIÈME PARTIE. — 1° *Les Rameaux*, (Faure) M. Solve. — 2° *Si j'étais Roi*, fantaisie pour cor (Adam) M. A. Bonvoust. — 3° *Don Juan*, duo (Mozart) Mme Marie Sasse et M. Solve. — 4° *Si j'étais rose*, M. Guillot. — 5° A. Air Hongrois, (Hertz) et B. *Le Mouvement Perpétuel*, (Paganini) Mlle Thérèse Tua. — 6° A. *Psyché* (A. Thomas) et B. Valse chantée (Strauss), Mme Marie Sasse. — 7° *Une Famille d'Artistes*, (Deneuville, Guillot, Uzès), M. Guillot.

Prix des places : Loges et Fauteuils de Premières, 4 fr. — Fauteuils d'orchestre 3 fr. — Premières galeries, 2.50. — Parquet, 2 fr. — Parterre, 1,25 — Deuxièmes galeries, 75 cent. Pour la location s'adresser chez M. Deschamps, rue du Fontenoy. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideaux à 8 h.

KERMESSES

Dimanche 21 novembre. — Attiches.

— AMIENS. — La circulaire suivante vient d'être adressée aux familles de ses élèves par M. Crampon, directeur de l'Ecole libre de la Providence :

« Une décision du Conseil académique de Douai, en date du 11 novembre 1880, m'éloigne pour six mois des fonctions de directeur de l'Ecole secondaire libre de la Providence.

» J'ai interjeté appel.

» Afin d'abréger autant que possible cette épreuve imposée à notre cher Collège, un de mes meilleurs professeurs, M. l'abbé Fouilloy, mûri par une pratique déjà longue de l'enseignement, vient de déposer entre les mains de M. l'Inspecteur d'Académie d'Amiens, une déclaration d'ouverture.

» Dans un mois les cours recommenceront. Les grandes traditions de la Providence seront fidèlement conservées. Toutes les familles catholiques, tous les hommes qui ont à cœur d'assurer à leurs enfants une forte éducation religieuse, une instruction solide, trouveront dans cet établissement les plus sérieuses garanties.

» Une circulaire fera connaître la date de la rentrée des élèves.

» Permettez-moi, Monsieur, d'espérer que, dans les circonstances graves que nous traversons, vous tiendrez à nous continuer votre sympathique appui.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

» A. CRAMPON, CHAN.,
» Directeur de l'Ecole libre de la Providence.

» Amiens, ce 13 Novembre 1880. »

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, plusieurs journaux ont annoncé par erreur que l'Ecole libre de la Providence allait être fermée pour six mois, ainsi que l'école libre Notre-Dame de Boulogne.

Les deux honorables directeurs seuls sont suspendus pour six mois, et nous savons que les mesures prises à Amiens, ainsi que le montre la circulaire ci-dessus, le seront également à Boulogne.

MM. Crampon et Labitte ont interjeté appel au conseil supérieur de l'Instruction publique.

Nous ne voulons pas croire que ce conseil confirmera la décision de Douai.

— *La guerre aux « Calvaires »*. — M. Petit, fait souche !

A Saleux, dans la nuit de samedi à dimanche des bandits ont jeté bas le « Calvaire » qui se trouvait non loin de l'habitation de M. Cauvin, maire, conseiller d'arrondissement, appartenant au parti républicain.

— CAMBRAI. — Les différents journaux de notre région, dit l'*Emancipateur*, en rendant compte des attentats commis à Arras contre les Pères du St-Sacrement, ont dit que le brigandage avait été accompli sous la surveillance directe de M. Lepot, nommé la veille ou l'avant-veille procureur à Arras, lequel aurait même pris soin d'amener de Montreuil-sa résidence précédente — un serrurier crocheteur.

Nous sommes heureux de pouvoir démentir ce fait qui jetait un jour plus que défavorable sur la réputation de l'un de nos concitoyens.

M. Lepot eut certainement donné lui-même ce démenti s'il avait eu connaissance de l'accusation lancée contre lui. Nous sommes heureux de le prévenir — et nos confrères tant du Nord que du Pas-de-Calais agiront comme nous — en reproduisant ce que l'un de nos amis nous écrit d'Arras en réponse à une demande de renseignements à ce sujet :

« M. Lepot n'était même pas à Arras le jour de l'exécution des décrets. Je peux même ajouter qu'à l'heure qu'il est il n'a pas encore prêté serment comme procureur d'Arras. »

Donc, aucun doute à ce sujet.

— CALAIS. — Hier, le général Roberts, le célèbre commandant en chef du corps expéditionnaire anglais en Afghanistan et son état-major, venant de Brindisi, se sont embarqués à bord du paquebot *Prince*.

Le général Roberts est attendu en Angleterre où de chaleureuses ovations doivent lui être faites.

MM. le capitaine Holtam, consul britannique à Calais et Thomsett, vice-consul sont venus le saluer à son passage.

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

— « Hier soir, une femme, Mme Vanescotte, poussée à bout par la grande misère qu'elle subit depuis quelque temps, s'est jetée dans le canal de la citadelle.

» M. Audrien, mécanicien à bord du yacht le *Linnet*, témoin de cette scène, n'a pas hésité à se jeter à l'eau et a réussi à la ramener sur le bord.

« Avec le secours de militaires, il l'a transportée dans une caserne située non loin de là où elle fut soignée par M. Charrier, médecin-major au 8e de ligne, et M. Lachèvre, pharmacien.

» Sur les ordres du commissaire de police, Mme Vanescotte a été admise à l'hôpital. »

— « On a retrouvé le cadavre du matelot Duhamel lancé à la mer lors de l'accident survenu samedi soir.

» Duhamel a été enterré hier au milieu d'une affluence considérable de marins. »

— DUNKERQUE. — M. Bourdon, vice-président de la Chambre de commerce de Dunkerque, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lisons dans le *Journal Officiel* :

« Il résulte de renseignements adressés au ministre de la marine et des colonies, que le capitaine du bateau-feu le *Dick*, mouillé à l'entrée des passes de la rade de Dunkerque, a vu passer le long de son bord, le 31 octobre dernier, après la tempête qui a régné les 28, 29 et 30 du même mois, divers débris, parmi lesquels une caisse portant la marque suivante :

» BRYANT MOY'S PATENT
« LONDON
« SAFETY MAT'CHES ET Ce. »

» Vers la même époque, on a ramassé à la côte, depuis la frontière belge jusqu'à la limite ouest du quartier ouest de Dunkerque, un grand nombre de bougies sans leurs contenants, ainsi que des petites boîtes rondes en bois renfermant des allumettes bougies. »

Ces renseignements ne font que confirmer ceux que nous avons publiés au commencement de ce mois.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 novemb. — Hélène Bouzin, rue de Lille, cour Fauvarque, 2. — Stéphanie Dedecker, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 17. — Aline Delespaul, rue Lacroix, 31. — Jeanne Delescluse, sentier de la Brasserie, 2. — Jean Vandenbove, rue des Parvenus, 31. — Fernand Sartorius, rue d'Inkermann, 34. — Achille et Arthur Dosin, jumeaux, rue de l'Epeule, 188. — Pierre Deves, rue Blanchemaille, cour Defaux. — Charles Wieme, rue de Magenta, 10. — Oscar Vrau, rue de Lille, cour Joorts, 2. — Eugène Thomas, rue des Filatures, maison Tonneau. 4. — Hortense Beaghe, rue Jacquart, 24. — Laure Lepers, rue Richelieu, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 novembre. — Céline Ravenstyn, 23 jours, rue Vaucanson, cour Beuq. — Joséphine Noé, 1 an, 2 mois, rue des Fleurs, cour Desfousseaux, 35. — Cambien présenté sans vie, rue de la Guinguette, 50. — Jules Lamblin, 10 jours, rue du Moulin, 15. — Olympe Liévin, 5 mois, rue du Pile, 162. — Adolphe Gadenne, 19 ans, employé de commerce, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 18. — Marie Claerhout, 28 ans, tisserande, rue de France, 39. — Philomène Prouvost, 41 ans, ménagère, au Bas-Fontenoy. — Jean Hugue, 3 mois, rue de la Vigne, 14. — Léopold Baes, 39 ans, mouleur, rue de l'Hermitage, cour Billan. — Désiré Watteau, 54 ans, domestique, rue des Filatures, cour Cornille, 5.

MARIAGES du 15. — Adolphe Delensière, 42 ans, journalier, et Joséphine Nys, 29 ans, soigneuse. — Emile Bernard, 26 ans, rattacheur, et Stéphanie Stricanne, 27 ans, dévideuse. — Désiré Verstraete, 25 ans, peintre, et Marie Vanbers, 25 ans, tisserande. — Modeste Serbrayns, 32 ans,